

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021-37

Date de la convocation : 02/06/2021

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 18

Conseillers votants : 20

Le neuf juin deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Paul, SALEZ René, SINGLIT Benoit.

Représentés : M. COLSON Pascal ayant donné pouvoir de vote à Mme DION Valentine et M. THIERION Vincent ayant donné pouvoir de vote à M. NANJI Désiré Léopold.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE RENOVATION DE TOITURES/FACADES

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2015/96 du Conseil Communautaire du 15/12/16 adoptant le dispositif de soutien à la rénovation de toitures et façades et confiant délégation au Bureau pour l'attribution des subventions ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour des rénovations de toitures et façades :

.../...

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention proposée
[REDACTED]	[REDACTED] 08250 GRANDPRE	Propriétaire Occ.	Façade	14 360,34 €	10 000,00 €	2 500,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08250 GRANDPRE	Propriétaire Occ.	Toiture	10 609,50 €	10 000,00 €	1 500,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08400 FALAISE logement concerné : [REDACTED] 08400 FALAISE	Propriétaire Bail.	Toiture	14 267,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
[REDACTED]	[REDACTED] 08250 SOMMERANCE	Propriétaire Occ.	Toiture	12 611,00 €	10 000,00 €	1 500,00 €
	TOTAL			51 847,84 €	40 000,00 €	7 000,00 €

- CHARGE le Président ou son représentant de signer tous les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

